

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE :-

**le règlement 13-258 portant le titre de «Règlement modifiant le règlement n° 05-164
«Règlement sur les usages conditionnels».**

a été adopté par le conseil comme 1^{er} projet le 30 septembre 2013;

**l'avis public d'une assemblée publique de consultation a été donné le 7 octobre
2013;**

l'assemblée publique de consultation a été tenue le 9 octobre 2013;

l'avis de motion a été donné le 2 décembre 2013;

le règlement a été adopté en version finale le 23 décembre 2013;

a été transmis au conseil de la M.R.C. de Bellechasse le 17 janvier 2014;

a été approuvé par le conseil de la M.R.C. de Bellechasse le 19 février 2014;

est entré en vigueur le 24 février 2014.

**Toute personne ou organisme intéressés pourront prendre connaissance de ce
règlement au bureau du directeur général.**

**DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 4^e jour du mois mars deux mille
quatorze.**

**Nicolas St-Gelais,
directeur général adjoint**